



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Quarante et unième session
Budapest, Hongrie, 11 – 15 mai 2020

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES

A. QUESTIONS ÉMANANT DE LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

Normes et textes apparentés adoptés¹

1. La Commission **a adopté** les méthodes d'analyse/ critères de performance pour les dispositions figurant dans les normes du Codex; le préambule et la structure du document pour *la Norme générale sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage* (CXS 234-1999) ainsi que des modifications d'ordre rédactionnel dans les méthodes d'analyse pour les dispositions figurant dans les normes du Codex (CXS 234-1999). La Commission a noté que le préambule et la nouvelle structure de la norme CXS 234-1999 ne seraient pas immédiatement publiés, car la préparation du transfert de toutes les méthodes dans la nouvelle structure prendrait du temps.
2. La Commission **a adopté** l'avant-projet de révision des *Directives révisées sur l'incertitude de mesure* (CXG 54- 2004) à l'étape 5.

Normes et textes apparentés révoqués²

3. La Commission **a révoqué** les méthodes d'analyse relatives aux dispositions dans les normes Codex – CXS 234-1999.

B. QUESTIONS ÉMANANT D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX

QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE (CCFH)

Norme CXS 234 comme référence unique pour les méthodes d'analyse³

4. Le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), à sa cinquante et unième session, est convenu de demander au secrétariat du Codex de fournir les liens vers les textes pertinents du CCFH contenant des méthodes d'analyse pour inclusion de ces liens dans le document CXS 234-1999 ; et en principe, de transférer les méthodes présentées dans les *Méthodes générales pour la détection des aliments irradiés* (CXS 231-2001) vers le document CXS 234-1999. À sa cinquante et unième session, le CCFH a pris acte de la proposition du Brésil de passer en revue les méthodes répertoriées dans le document CXS 231-2001 afin d'en déterminer l'adéquation aux fins prévues et la possible conversion en critères basés sur la performance pour examen par la cinquante-deuxième session du CCFH.

QUARANTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (CCNFSDU)⁴

Méthodes microbiologiques

5. À sa quarante et unième session, le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) est convenu d'informer le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) que les méthodes microbiologiques pour le nicotinamide, la niacine, l'acide pantothénique, la pyridoxine, la cobalamine et la vitamine D étaient toujours employées et de conserver ces méthodes.

¹ REP19/CAC, par. 14, 73 et Annexe II, III et VII

² REP19/CAC, par. 95 et Annexe IV

³ REP20/FH, par. 8

⁴ REP20/NFSDU, par. 198 - 199

Méthodes d'analyse des apports dans la Norme pour les préparations de suite (CXS 156 -1987)

6. À sa quarante et unième session, le CCNFSDU est convenu d'informer le CCMAS de remplacer la méthode AOAC 999.15 / EN 14148 pour la vitamine K par la méthode AOAC 2015.09 / ISO 21446 en la classant de Type II.

VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CCLAC)⁵**Révision et mise à jour de la norme CXS 234 élaboration d'une basé de données de méthodes**

7. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), à sa vingt et unième session, a pris note des récentes avancées, des travaux en cours, de l'importance des méthodes Codex dans l'obtention de résultats fiables et la valeur de la norme CXS 234-1999 pour les systèmes nationaux de gestion du contrôle des aliments.

8. Le Comité **est invité à noter** les informations ci-dessus.

QUESTIONS DEMANDANT UNE ACTION**SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (CCEXEC)⁶**

9. À sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif (CCEXEC) a encouragé le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) à travailler en concertation avec les autres comités en ce qui concerne les méthodes d'analyse/critères de performance et d'échantillonnage, et à utiliser autant que possible la *Norme générale sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage* (CXS 234 - 1999) en tant que référence unique.

QUARANTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (CCNFSDU)***Critères de performance pour les méthodes de Type III afin de procéder à la détermination de neuf sels minéraux dans la norme CXS 72⁷***

10. À sa quarante et unième session, le CCNFSDU a accepté la demande du CCMAS de développer des critères de performance pour les méthodes de Type III afin de procéder à la détermination des neuf sels minéraux (calcium, cuivre, fer, magnésium, manganèse, phosphore, potassium, sodium et zinc) dans la *Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CXS 72-1981), tout en faisant remarquer que cette approche serait synonyme de flexibilité pour les membres dans le choix des méthodes d'utilisation générale. Le Comité a également accepté d'informer le CCMAS que les méthodes de Type II devraient continuer de figurer dans la norme CXS 234-1999 étant donné que les méthodes spécifiques étaient préférées dans le cas du règlement de litiges.

Méthodes pour mesurer le goût sucré des Boisson/produit pour enfants en bas âge avec éléments nutritifs ajoutés/Boisson pour enfants en bas âge⁸

11. À sa quarante et unième session, le CCNFSDU est convenu de demander au CCMAS s'il existait des méthodes validées à l'échelle internationale pour mesurer le goût sucré des sources de glucides pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge et pour des boisson/produit pour enfants en bas âge avec éléments nutritifs ajoutés ou boisson pour enfants en bas âge.

Fibre alimentaire: Applicable aux Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CXG 23-1997): Tableau des conditions applicables aux allégations⁹

12. À sa quarante et unième session, le CCNFSDU est convenu de soumettre la méthode au CCMAS pour la fibre alimentaire, norme ICC n° 185 / méthode AOAC 2017.16 en la classant comme méthode de Type I pour remplacer AOAC 2009.01 / AACCI 32-45.01.

⁵ REP20/LAC, par. 31

⁶ REP19/EXEC2, par. 21

⁷ REP20/NFSDU, par. 9

⁸ REP20/NFSDU, par. 49

⁹ REP20/NFSDU, par.196

VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'ASIE (CCASIA)¹⁰***Méthodes d'analyse des produits à base d'algue Porphyra***

13. À sa vingt et unième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA) a déterminé que la méthode de l'indice d'acidité s'appliquait à l'huile extraite et a décidé de la transmettre au CCMAS, en réponse à sa question sur la méthode d'extraction, pour examen par le CCMAS.

14. À sa vingt et unième session, le CCASIA est convenu de transmettre les données de validation relatives à la méthode d'analyse pour la teneur en humidité au CCMAS, afin qu'il les examine pour reclasser la méthode de détermination de la teneur en humidité.

15. Le Comité **est invité à examiner** les informations ci-dessus¹¹.

¹⁰ REP20/ASIA, par. 52-53

¹¹ Des informations détaillées se trouvent dans le document CDR2/CCASIA21.